

MERVEILLES D'OR & D'ARGENT

UNE LOGISTIQUE HORS NORME POUR UNE EXPOSITION
QUI PROMET MONTS ET MERVEILLES !



200 pièces, 78 prêteurs, 70 créateurs d'hier et d'aujourd'hui, ces quelques chiffres témoignent du **caractère exceptionnel de l'exposition « Merveilles d'or & d'argent »** que le **Département de la Manche va présenter au Mont Saint-Michel**, du 18 septembre 2021 au 30 janvier 2022.

Par cette exposition, le Département de la Manche dévoile au grand public son patrimoine mobilier : prestige, luxe, histoire et trésors précieux seront au rendez-vous pour plonger le visiteur aux pays des merveilles.

Une logistique hors norme pour des objets synonymes de rareté et d'une grande richesse

Les objets qui proviennent de toute la Manche, mais aussi du Calvados et de Paris, seront conditionnés et mis en caisse par les équipes en charge des collections au Département. Sous la surveillance des conservatrices, ils seront transportés jusqu'à Pontorson puis hélicoptérés jusqu'à la plate-forme de l'Ouest, devant l'église abbatiale du Mont Saint-Michel. Les 200 objets seront ensuite acheminés jusqu'à la Salle des Hôtes et mis en place dans les vitrines réalisées à cet effet.

Le Département vous invite à couvrir l'arrivée spectaculaire des objets précieux par le ciel, depuis le belvédère exceptionnel qu'est la terrasse de l'ouest de l'Abbaye, fleuron du patrimoine mondial de l'UNESCO et écrin majestueux de l'exposition. Enfin, assistez en avant-première au dévoilement exceptionnel de certains objets, avec l'ouverture de certains écrins ou boîtes dans la salle des Hôtes, notamment les bijoux réalisés pour la statue de saint Michel (couronne, colliers et épée).

Rendez-vous lundi 13 septembre 2021 à 16h30, sur l'esplanade du Mont Saint-Michel, entre la passerelle d'accès au site et les remparts du Mont.

Nous rejoindrons ensuite la terrasse de l'ouest de l'Abbaye.

Prévoir environ 30 minutes (trajet en bus) pour se rendre depuis les parkings jusqu'au lieu de rendez-vous.

Pass sanitaire obligatoire pour l'accès à l'Abbaye.

Accréditation obligatoire auprès du pôle presse du conseil départemental avant mercredi 8 septembre 18h.